



- Zonage réglementaire**
- U : Zone urbaine
  - Up : Secteur de la zone urbaine présentant une constructibilité limitée
  - Ud : Secteur de la zone urbaine présentant une densité bâtie plus lâche
  - Ue : Secteur de la zone urbaine destiné aux équipements collectifs
  - UA : Zone urbaine réservée au développement économique
  - UC : Zone constituant le coeur de la station, admettant une mixité de destinations
  - UT : Zone destinée au développement des activités de loisirs et de tourisme
  - Ute : Secteur de la zone UT n'admettant que les équipements touristiques
  - AUe : Zone à urbaniser destinée au développement d'équipement public
  - A : Zone agricole protégée
  - At : STECAL de la zone agricole voué au développement des constructions existantes
  - Ap : Secteur agricole inconstructible
  - N : Zone naturelle et forestière
  - Ni : STECAL de la zone N voué au développement des activités existantes

Le DPU s'applique sur l'ensemble des zones U et AU  
 Les règles de hauteur sont encadrées par le règlement.  
 L'ensemble de la Commune est également couvert par plusieurs OAP thématiques

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Commune de **METABIEF**  
 (25380)



**PIECE N° 6.2 : REGLEMENT GRAPHIQUE 1-5000**

Prescrit par délibération du : 06/07/2015  
 Arrêté par délibération du : .....  
 DATE ET VISA



**Cabinet d'urbanisme DORGAT**  
 3 Avenue de la Découverte  
 21 000 DIJON  
 03.80.73.05.90  
[dorgat@dorgat.fr](mailto:dorgat@dorgat.fr)  
[www.dorgat.fr](http://www.dorgat.fr)



**Prescriptions réglementaires**

- Linéaires commerciaux à préserver (L.151-16 CU)
- Elements de continuité écologique (L.151-23 CU)
- Lisières forestières (L.151-17 CU)
- Règle d'implantation des constructions (L.151-17 CU)
- 25380\_PRESCRIPTION\_SURF\_DATAPPRO
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)
- Elements de nature en ville à préserver (L.151-2 et R.151-43 CU)
- Milieux humides à préserver (L.151-2 CU)
- Jardin cultivés à protéger (L.151-23 CU)
- Construction d'habitat existante
- Plans d'eau exemptés des dispositions de la loi Montagne
- Emplacement réservé (L.151-41 1° à 3° CU)

N°	SURFACE	DESTINATAIRE	OBJET
EP1	1520	COMMUNE DE METABIEF	Élargissement de voirie et aménagements piétons
EP2	555	COMMUNE DE METABIEF	Parking, accès école et aménagement du coeur de village
EP3	485	COMMUNE DE METABIEF	Aménagement de carrefour
EP4	1919	COMMUNE DE METABIEF	Élargissement de voirie et aménagements piétons
EP5	920	COMMUNE DE METABIEF	Extension école